

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-2024-105-105-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Octobre 2024

www.cclouelison.fr

Rapport de Présentation

– Tome 3 : Synthèse du diagnostic et enjeux

**Schéma de Cohérence Territoriale
de la Communauté de Communes Loue Lison**



Projet de SCoT arrêté par délibération du Conseil Communautaire
du 5 novembre 2024

Le Président,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-20006870-14145-09-21-DF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/11/2024

| | |
|--|------------------------------------|
| 1. Volet sociodémographique | 3 |
| 1.1. Rappel du diagnostic | 3 |
| 1.2. Premiers enjeux | 5 |
| 1.3. Carte de synthèse des enjeux sociodémographiques | 7 |
| 2. Volet économique..... | 8 |
| 2.1. Rappel du diagnostic | 8 |
| 2.2. Premiers enjeux..... | 9 |
| 2.3. Carte de synthèse des enjeux économiques | 14 |
| 3. Volet paysager et urbain | 15 |
| 3.1. Rappel du diagnostic | 15 |
| 3.2. Premiers enjeux..... | 15 |
| 3.3. Carte de synthèse des enjeux paysagers..... | 18 |
| 4. Volet environnemental | 19 |
| 4.1. Rappel du diagnostic | 19 |
| 4.2. Premiers enjeux..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.3. Carte de synthèse des sensibilités environnementales..... | 23 |
| 5. Carte de synthèse transversale des enjeux du diagnostic..... | 24 |

1. Volet sociodémographique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105-109-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 12/11/2024

1.1. Rappel du diagnostic

Le territoire de la Communauté de Communes Loue Lison se caractérise par des dynamiques démographiques particulièrement fortes avec une augmentation de la population de +20% en 10 ans. Contrairement aux pôles urbains régionaux, qui connaissent une tendance à la décroissance démographique, on note une bonne résistance des centres bourgs (avec une augmentation de la population de 20% à 30% en 15 ans pour Quingey ou Arc-et-Senans et de + 6% pour Ornans). Ces dynamiques démographiques s'expliquent notamment par :

- La proximité du bassin d'emplois bisontin, ou dans une moindre mesure, pontissalien ou helvétique, et d'un effet de desserrement résidentiel de ces pôles d'emplois vers le territoire,
- L'attractivité économique du territoire, qui accueille un tissu d'activités agricoles et industrielles solide et plusieurs entreprises de plus de 100 salariés,
- Un profil familial des ménages, qui permet de maintenir un solde naturel positif sur de nombreuses communes.

En dépit de ces dynamiques résidentielles positives, on note une tendance au vieillissement de la population et une augmentation des personnes de plus de 60 ans (+ 28% en 10 ans). Si cette tendance au vieillissement concerne l'ensemble du territoire national, elle risque à terme de créer un tassement de la croissance démographique sur le territoire (baisse du solde naturel).

Plus localement, on observe également des déséquilibres résidentiels entre les villages et les bourgs et des dynamiques de développement résidentiel contrastées selon les secteurs géographiques.

Ces dernières années, en effet, les villages ont connu des dynamiques de croissance démographiques plus soutenues que celles des bourgs. Si ce desserrement progressif des bourgs vers les villages s'explique en partie par les possibilités de déplacements automobiles et une perte d'attractivité résidentielle des bourgs, qui répondent mal aux attentes des habitants (logements collectifs, bâti ancien et/ou dégradé..., espaces extérieurs plus rares...), il interroge à terme l'équilibre du territoire dans sa globalité. En effet, si Ornans, Quingey et Arc-et-Senans sont les principaux pôles de services, d'équipements et d'emplois du territoire, leurs difficultés à renouveler leur population interrogent leur capacité à terme à tenir ce rôle, et suppose que ces bourgs soient en mesure de maintenir les conditions de leur attractivité résidentielle.

Des dynamiques démographiques contrastées sont également perceptibles dans le secteur de la vallée du Lison ou de la Haute Loue, qui de par leur isolement géographique, présentent des signes de fragilisation démographique et une perte de population.

Enfin, au sein même des communes, l'augmentation significative du taux de vacance des logements (+18% entre 2006 et 2016 sur l'ensemble de la CCLL) fragilise la vitalité des centres urbains et villageois. Cette situation pose également nécessairement la question de l'équilibre entre les dynamiques de construction neuve et de réhabilitation, et ce d'autant plus que dans certains secteurs (vallée du Lison notamment), les rythmes de production de logements n'ont pas forcément permis d'assurer systématiquement la croissance démographique des villages. De plus, dans les secteurs les plus touristiques où la part de résidence secondaire est importante, ce phénomène de vacance est d'autant plus préoccupant que cumulé avec une tendance à la baisse des résidences secondaires, il risque de s'accroître dans les prochaines années (ces résidences secondaires pouvant devenir à termes vacantes).

En parallèle de ces évolutions démographiques, le territoire est marqué par une diminution de la taille des ménages. Si celle-ci est liée en grande partie au phénomène du vieillissement de la population et de la natalité (mortalité, divorce, ...), elle met en avant les besoins de diversification du parc en logement principalement orienté sur de l'accession à la propriété et de grands logements (T4, T5 et +). Or, le manque de logements locatifs et de petits logements ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants et de garantir leur parcours résidentiel complet (petits logements, offre locative ou locative sociale...).

Du point de vue de l'organisation de son maillage en équipements et en services, l'offre est structurée autour de cinq principaux pôles de proximité à savoir : Ornans, Quingey, Amancey, Arc-et-Senans, Tarcenay-Foucherans sur le territoire mais également ceux à proximité (Salins-les-Bains, Saint-Vit, Levier...) ce qui permet de créer une offre relativement équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Pour les services et les équipements de gamme supérieure, le territoire profite de sa proximité de pôles de services majeurs (agglomération bisontine, Pontarlier) ou secondaires (Saône, Saint-Vit, Salins-les-Bains). Ornans joue également un rôle de centralité en concentrant une partie non négligeable des services et des équipements du territoire, même si dans la pratique le « bassin de vie » lié à Ornans ne recouvre que la partie Est du territoire (plateaux de Tarcenay-Foucherans et d'Amancey et vallée de la Haute Loue, notamment).

Malgré ce maillage structuré, le secteur central de la vallée du Lison est moins bien équipé en services et en équipements. Si cette situation s'explique en partie par la faible densité de la population et les contraintes d'accès liées aux reliefs, elle souligne un enjeu de maintien ou de structuration d'une offre de services de proximité dans ce secteur.

Enfin, en termes de mobilité, les infrastructures routières et ferroviaires sur les franges du territoire permettent de relier la partie nord du territoire à l'agglomération Bisontine, et au plateau de Valdahon. A contrario, la partie sud du territoire est plus enclavée géographiquement en raison des reliefs et d'un relatif éloignement des axes de transport majeurs.

Avec 40% de ses actifs travaillant en dehors du territoire, les mobilités domicile-travail sont principalement tournées vers l'extérieur du territoire (et notamment l'aire urbaine de Besançon) et répondent à une logique périurbaine (les actifs travaillent sur une autre commune que leur lieu d'habitation). Les déplacements en voiture sont omniprésents (voire quasi exclusifs) d'autant que l'offre en transport en commun reste limitée et localisée sur les franges nord du territoire ou près des bourgs principaux. Or, l'éloignement de plus en plus important des ménages de leur lieu de travail a favorisé une augmentation des distances et des flux de déplacement domicile-travail. En générant une augmentation de la dépendance à la voiture, ces choix résidentiels renforcent également la vulnérabilité énergétique et budgétaire des ménages dans les secteurs les plus isolés des pôles d'emploi.

1.2. Premiers enjeux

Les analyses du diagnostic permettent de dégager plusieurs enjeux sur le plan sociodémographique.

Des enjeux de maintien des dynamiques démographiques et des équilibres résidentiels

Pour définir et s'assurer d'une stratégie de développement équilibré et durable, il paraît tout d'abord nécessaire de positionner le développement résidentiel du territoire à l'échelle régionale (échelle « inter-SCOT »). En effet, si le territoire enregistre des dynamiques résidentielles positives en lien avec la qualité du cadre de vie et de ses dynamiques d'emplois, le projet de développement du territoire devra pouvoir à la fois se démarquer par l'affirmation d'un mode de vie, d'une organisation et d'une identité territoriale propre (répondant à des logiques d'organisation rurales), sans pour autant perdre les liens et les complémentarités évidentes avec les bassins d'emplois extérieurs.

Au regard des dynamiques résidentielles contrastées entre certains secteurs géographiques ou au sein même d'une commune, il s'agira à la fois de :

- Maintenir les dynamiques résidentielles des bourgs et des villages les plus dynamiques, qui connaissent des pressions résidentielles et répondant à des logiques périurbaines en lien avec l'agglomération de Besançon ou la Suisse,
- Accompagner les secteurs résidentiels aux dynamiques moins soutenues afin de répondre aux enjeux liés à la reconquête de la vacance des logements, au développement des résidences secondaires,

- Maintenir la vitalité des centralités villageoises et urbaines et tendre vers un équilibre entre l'extension, la réhabilitation et la densification urbaine.

L'attractivité résidentielle passera par une production de logements équilibrée à chaque échelle territoriale.

Des enjeux de maintien de l'attractivité résidentielle du territoire

Le maintien d'une attractivité résidentielle du territoire semble essentiel pour maintenir les dynamiques résidentielles. Or, celle-ci passe par :

- Le maintien des dynamiques d'emplois et du tissu productif,
- La limitation l'éloignement aux services et équipements (notamment à l'ouest du territoire) pour assurer le maintien des équipements structurants d'une part, de services et de proximité d'autre part dans une logique de complémentarité et de solidarité entre les villages et les pôles de services et d'équipements structurants,
- Le maintien des équipements structurants d'une part, de services et de proximité d'autre part dans une logique de complémentarité et de solidarité entre les villages et les pôles de services et d'équipements structurants,
- La diversification du parc en logements notamment pour la production de logements de petite taille, afin de répondre aux besoins des habitants et permettre le parcours résidentiel des ménages (accueil de nouveaux ménages, d'actifs mobiles, maintien d'une population vieillissante, accompagnement de jeunes en cours d'installation),
- La préservation et l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur des bourgs et des villages étroitement liées aux conditions de déplacement vers les pôles d'emplois et de

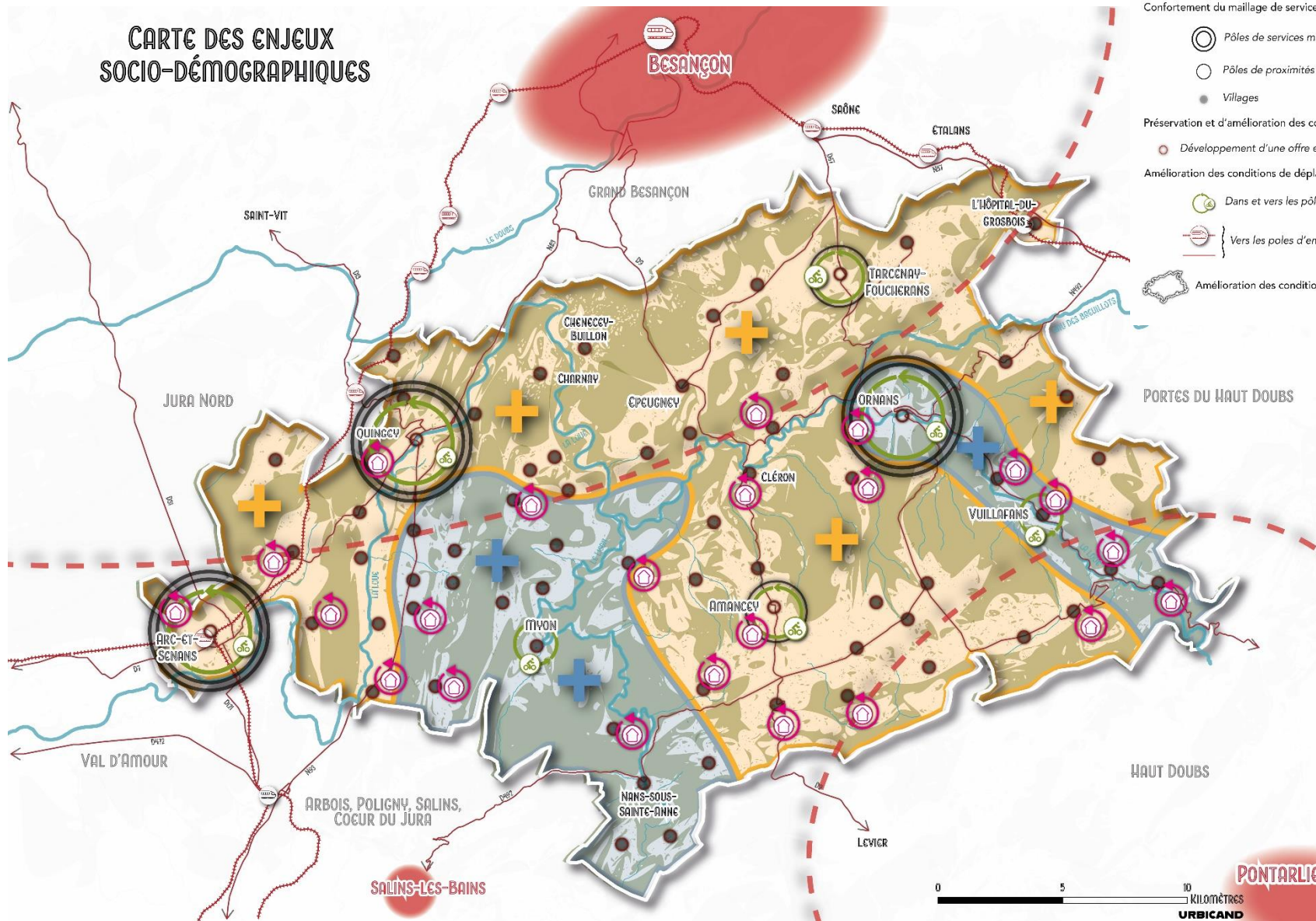
services extérieurs, au développement des modes de déplacements doux au sein des villages et des bourgs, ou encore à l'accès au numérique dans un contexte de généralisation du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire.

Accusé de réception de l'acte de réception
025-200068070-20241105_109-24-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfecture de la région

1.3. Carte de synthèse des enjeux sociodémographiques

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
 025-200068070-20241105-109-24-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 12/11/2024

CARTE DES ENJEUX SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES



Légende

Des enjeux de maintien des dynamiques démographiques et des équilibres résidentiels

- Positionnement du territoire par rapport aux territoires voisins
- Maintien des dynamiques résidentielles des bourgs centres et des villages
- Accompagnement des dynamiques résidentielles des secteurs aux dynamiques moins soutenues (Vallée de la Loue et du Lison)
- Reconquête des cœurs de bourg fragilisés

Des enjeux de maintien de l'attractivité résidentielle du territoire

- Maintien de la qualité du cadre de vie (paysage-naturel)
- Confortement du maillage de services et d'équipements dans une logique de complémentarité et de solidarité

- Pôles de services majeurs
- Pôles de proximités (relais)
- Villages

Préservation et d'amélioration des conditions de vie des habitants

- Développement d'une offre en logements qualitative et diversifiée dans les villages et les bourgs

Amélioration des conditions de déplacement sur le territoire

- Dans et vers les pôles principaux (liaisons cyclables et piétonnes)
- Vers les poles d'emplois et de services extérieurs

- Amélioration des conditions de télétravail

2. Volet économique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105_109_24_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

2.1. Rappel du diagnostic

Structuré autour d'une filière industrielle et agricole forte (filière Comté, inscription du territoire dans le réseau Territoire d'industrie) et d'une filière présentielle importante (liée notamment à la présence d'établissements de santé, aux emplois dans l'administration, l'artisanat et le tourisme), le territoire Loue Lison est marqué par des dynamiques d'emploi stables et positives, et un faible taux de chômage.

Il profite également de la proximité de bassins d'emplois extérieurs (Besançon, Pontarlier, Suisse), qui attirent 40% des actifs du territoire.

Les dynamiques d'emplois s'organisent autour des principaux bourgs du territoire aux particularités bien marquées :

- Industrie-commerce- administrations à Ornans, Quingey, Amancey,
- Industrie-tourisme à Arc-et-Senans,
- Industrie-agriculture à Amancey et Tarcenay-Foucherans.

En lien avec la qualité de son cadre naturel, paysager et patrimonial, le territoire profite également d'une vocation touristique forte, notamment dans le secteur de la Haute Loue et du Lison, à Arc-et-Senans, Quingey et Ornans, qui accueillent, à la fois, une forte part de résidences secondaires, des capacités d'hébergement hôtelier ou des sites et équipements touristiques et des emplois liés au tourisme.

En dépit de ces dynamiques, le diagnostic a révélé quelques faiblesses en matière de développement économique, à savoir :

- Des secteurs économiques en perte d'emploi : le secteur du commerce (à Ornans et à Quingey, notamment), des services et du transport ;

- Une tendance à la fragilisation des emplois productifs entraînant une dépendance du territoire aux emplois présentiels (eux-mêmes liés aux dynamiques démographiques) et aux pôles d'emplois extérieurs (Besançon et Pontarlier) ;
- Des filières agricoles en restructuration avec, à la fois, une augmentation de la taille des exploitations et des fruitières, et des difficultés de reprise des exploitations dans les secteurs de déprise agricole ou de diversification des productions notamment sur le plateau d'Amancey où la filière Comté est omniprésente et empêche toute exploitation autre ;
- Une filière industrielle qui présente des besoins de qualification de la main d'œuvre (en l'absence de structures de formation), qui connaît une fuite des actifs qualifiés vers la Suisse ou Besançon, et dont les entreprises structurantes présentent des besoins immobiliers (extension ou modernisation des locaux) pour maintenir leur compétitivité.
- Des filières productives liées à l'exploitation de ressources naturelles et fragiles au regard du changement climatique (sécheresse, manque d'eau et de fourrage, évolution des essences forestières).

Plus largement, l'armature économique du territoire manque de lisibilité à l'échelle intercommunale. Celle-ci se structure autour de deux pôles d'emplois majeurs (Ornans et Quingey), de pôles d'emplois secondaires (Arc-et-Senans, Amancey, Tarcenay-Foucherans, Cléron, L'Hôpital-du-Grosbois, Epeugney, Rurey) et de sites économiques satellites majoritairement liés à la présence de zones d'activités.

Contraints par de fortes sensibilités environnementales, les pôles d'emplois majeurs (Ornans et Quingey) manquent de foncier

économique, et doivent développer des stratégies foncières pour, à la fois, accompagner les entreprises existantes et maintenir leur dynamisme et leur rôle en matière d'emploi: extension de ZAE, développement de sites économiques satellites (Ornans-Montgesoye), stratégie de renouvellement et de densification de leurs sites économiques existants (site Rivex, par exemple).

Du point de vue de l'organisation des conditions du développement économique sur le reste du territoire, l'armature économique est plus diffuse sur les plateaux et la vallée de la Loue. Dans ces secteurs, les sites d'activités revêtent de choix majoritairement communaux, et présentent une vocation principalement artisanale ou industrielle (en lien avec l'industrie agroalimentaire notamment). Pour la plupart, ces sites économiques sont souvent implantés à l'écart des centralités villageoises ou urbaines, en entrée de ville, le long des axes transport (à l'instar des fruitières et de leurs locaux de vente). Or, cette localisation excentrée tend à impacter la qualité des paysages d'entrée des villages et des bourgs sur des axes structurants, et à limiter leur accessibilité par les modes de déplacements doux. Seuls deux sites économiques profitent d'une proximité directe ou indirecte d'une gare ou d'une halte ferrée (Arc-et-Senans et L'Hôpital-du-Grosbois).

Les contraintes environnementales fortes dans les pôles d'emplois majeurs (risque d'inondation à Quingey et Ornans, qui cumule également les risques d'effondrements et de mouvements de terrain, dolines et milieux karstiques sur le plateau de Tarcenay-Foucherans) limite les possibilités de développement de ces secteurs. De plus, grâce à l'attractivité économique de la frange Nord-Est du territoire proche de Besançon, de la N57, et des Portes du Haut Doubs, les sites économiques du secteur du plateau de Tarcenay-Foucherans - la Barèche, de la vallée de la Haute Loue et de la vallée de la Moyenne Loue à proximité de

Quingey s'organisent de manière systémique avec des complémentarités entre les différents sites. Par exemple, le positionnement de la zone d'activités économiques de l'Hôpital-du-Grosbois est en lien avec la zone d'activité d'Etalans, ou encore le futur site économique d'intérêt régional situé sur le plateau de Tarcenay-Foucherans.

2.2. Premiers enjeux

Si le SCOT ne constitue pas un programme de développement économique, il peut intégrer des objectifs et des orientations pour faciliter ce développement, par la mise en place de politiques d'aménagement. Plusieurs enjeux d'aménagement liés au développement économique ressortent du diagnostic.

Des enjeux de maintien des dynamiques d'emploi

Le maintien et le développement de la sphère productive apparaît, tout d'abord, comme un enjeu majeur pour le territoire à l'image de ses entreprises historiques (Alstom, Guillin, ITW Rivex, Peugeot Saveurs...) qui jouent un rôle de locomotive pour le reste du tissu économique mais également de vitrine pour le territoire qui bénéficie du label Territoire d'industrie.

Le tissu industriel constitue un socle pour l'emploi mais également une vitrine pour la Communauté de Communes Loue Lison, de par la notoriété et l'ancienneté de ses activités. Ce dynamisme doit être valorisé en s'appuyant sur les démarches en cours (Territoire d'industrie, Pôles des Métiers d'Art, ...). Il s'agit aussi de répondre à de nouveaux besoins, tels que le renforcement de l'industrie agroalimentaire dans les zones

d'activités ou encore l'« industrialisation » des sites de carrières, ou une évolution du modèle économique vers l'écologie industrielle ou l'économie circulaire (biomatériaux, énergies renouvelables, croissance verte numérique).¹ A cet égard, le territoire connaît actuellement le développement d'un projet de cogénération qui constitue une forme innovante et prometteuse de mutation des économies rurales. Dans le cadre du SCOT, il s'agira donc d'accompagner les besoins liés au développement de cette nouvelle activité (accessibilité, mobilité, foncier) tout en préservant la qualité du cadre de vie alentour.

Le maintien et le développement d'une économie rurale endogène représente également une question centrale pour maintenir l'emploi dans les secteurs les plus isolés. Elle passe, tout d'abord, par le maintien des activités agricoles et forestières.

Pour la filière agricole la préservation des fonctionnalités agricoles du territoire apparaît comme un enjeu majeur du SCOT à considérer en lien avec l'enjeu de limitation de la consommation foncière par l'urbanisation (notamment en fonction de la valeur agronomique des sols), la préservation des conditions de déplacement des exploitants, l'aménagement des traversées/contournement de village, la pérennité des bâtiments agricoles existants, l'accueil de nouveaux bâtiments, et les conditions d'implantation des espaces de vente des fruitières...

L'accompagnement de l'évolution des activités de la filière AOP Comté doit être également questionnée au regard des impacts du changement climatique, de l'évolution du cahier des charges de l'AOP et des enjeux d'autonomie alimentaire des exploitations qui interrogent à terme les capacités à long terme de maintien des volumes de production.

Enfin, pour répondre au besoin de diversification des activités agricoles (développement des circuits de proximité et de la chaîne alimentaire locale) dans un contexte de forte pression sur le foncier agricole, le repérage d'espaces stratégiques de diversification agricole pourrait faire l'objet d'une réflexion dans le SCOT.

Pour la filière forestière, **la valorisation économique de la ressource forestière constitue un enjeu considérable, déjà identifié dans le cadre du PAT¹ de 2008**. Il s'agit en particulier de favoriser la mobilisation des massifs privés morcelés. Différentes actions peuvent permettre d'aller dans ce sens: animation foncière, amélioration du réseau de desserte forestière, développement des équipements liés à l'exploitation, par exemple. Dans ce contexte, le SCOT peut anticiper les besoins des filières pour faciliter l'amélioration de la mobilisation (notamment en lien avec la mise en place d'un AOC Bois du Jura).

Le maintien des équipements structurants de transformation et de logistique représente également une question à ne pas négliger. En particulier, le territoire accueille des plateformes de stockage et des scieries dont le fonctionnement est essentiel à la filière bois. Ainsi, le développement de nouveaux équipements peut être envisagé dans le cadre du SCOT.

Le développement des filières de transformation et de valorisation « locales » représente des sujets forts déjà identifiés dans le PAT de 2008 et à nouveau précisés dans le PCAET approuvé en 2020, afin d'améliorer la valeur ajoutée des productions locales. Différentes pistes peuvent être évoquées : bois énergie, construction bois en particulier.

Enfin, **l'évolution des modes de gestion des forêts**, si elle sort du champ de compétence du SCOT, est une question qui mérite d'être soulignée. Le changement climatique pose de nombreux enjeux de gestion, qui

¹ PAT : Programme d'Approvisionnement Territorial

meritent d'être questionnés à long terme, en intégrant les enjeux de multifonctionnalité et de risque également (chutes d'arbres, feux de forêts).

Des pistes de réflexion pourront également être menées dans le cadre du SCOT pour développer de nouvelles formes d'économie (filiales courtes, télétravail, tiers-lieu et *coworking* avec l'arrivée du haut débit...) et maintenir les activités liées au secteur présentiel (**artisanat, service à la personne**) qui sans spécificités propres au territoire Loue Lison (même si le secteur de la santé est bien représenté), représentent tout de même le premier secteur économique du territoire en matière d'emplois.

Des enjeux liés à la structuration d'une armature économique intercommunale

L'attractivité économique d'un territoire dépend de la capacité d'un territoire à répondre aux besoins des entreprises déjà présentes et souhaitant évoluer ou aux nouvelles entreprises qui souhaitent s'installer. L'aménagement des espaces économiques représente donc une question centrale dans le SCOT afin de maîtriser l'offre foncière et tendre vers un modèle de développement moins consommateur d'espace et plus durable en matière de la gestion des déplacements, de la consommation énergétique et de l'artificialisation des sols qu'elle génère ou de ses impacts paysagers. Ainsi, des réflexions gagneront à être portées avant tout sur les besoins liés aux différents types d'activités et établissements du territoire (sites industriels en milieu urbain, PME, TPE notamment en milieu rural) et sur les choix, les moyens et la localisation des aménagements pour répondre à ces besoins.

A l'échelle intercommunale, l'offre particulièrement diffuse des sites d'activités pose la question de la lisibilité et de la structuration d'une armature économique intercommunale. Ainsi, une réflexion devra être

menée dans le PADD/PAS pour identifier et hiérarchiser les sites économiques selon leur vocation (industrielle, artisanale), le rayonnement de leur activité (rayonnement local, intercommunal ou régional), et leur accessibilité (routière ou ferrée). Cette armature économique devra également être pensée en prenant en compte les spécificités territoriales de certains secteurs et différencier en particulier les bourgs-centres, les pôles d'emplois de la vallée de la Loue (enjeux qualitatifs très forts, questions de renouvellement/densification très présentes, capacités foncières somme toute limitées), et les pôles d'emplois du plateau d'Amancey et du plateau de Tarcenay-La Barèche.

Des enjeux liés à l'aménagement des espaces économiques

L'aménagement des espaces économiques existants ou à créer représente également une question importante. Il s'agira, notamment, de :

- Répondre aux besoins des entreprises pour les prochaines années, tout en maîtrisant l'impact du développement sur le territoire (consommation d'espace, impacts paysagers et écologiques...);
- **Favoriser le renouvellement et la densification des espaces économiques existants et de** limiter la perte d'attractivité des espaces vieillissants ou une trop forte consommation d'espaces. A cet égard, les espaces économiques dégradés et/ou non occupés (friches) pourront changer de destination, pour accueillir du logement par exemple, ou être « désartificialisés » ;
- Améliorer leur qualité paysagère et urbaine en termes de forme architecturale, d'intégration paysagère des franges urbaines, de cohérence des implantations, de traitement de l'espace public, de mobilité (en diversifiant les modes de déplacements). Ce sujet affirmé dans le PCAET validé fin 2020, doit être appréhendé, à la

fois, sous l'angle paysager et touristique, mais également du point de vue des entreprises, qui pratiquent ces espaces (cadre de travail);

Optimiser leur performance environnementale et énergétique (production d'énergie in situ, par exemple) dans le cadre d'implantation de nouvelles activités ou de modernisations de site économiques existants ;

- **Optimiser les conditions d'implantations en privilégiant du** « sur mesure » plutôt qu'un découpage parcellaire préalable à la commercialisation, en développant l'immobilier économique, des services aux entreprises, du « Très Haut Débit », ...

Des enjeux liés aux politiques d'accueil des actifs

Compte tenu du vieillissement de la population et d'une relative perte d'attractivité résidentielle du territoire (baisse du rythme de migrations résidentielles) et des difficultés de recrutement local, il faudra s'interroger à l'avenir sur la capacité du territoire à attirer les catégories socio-professionnelles pour « prendre la relève » et maintenir les dynamiques d'emplois.

La mise en place d'une politique d'accueil grâce à des projets d'habitat diversifié, la revitalisation des centres-bourgs, et le développement de la mobilité, qui représentent autant d'opportunités pour maintenir une population active à moyen et long terme dans ces centres-bourgs. Plus précisément, une offre de logements diversifiés a une incidence sur la capacité à attirer des salariés dans le secteur industriel, artisanal et tertiaire (gamme de logements dits « urbains », foyer de jeunes travailleurs, logements adaptés, présence de commerces,

d'équipements de loisirs, culturels, sportifs, petite enfance, extrascolaire... etc.). De même, le statut de locataire influe sur la mobilité des actifs entre zones d'emploi.

Enfin, des moyens d'accompagnement aux échelles supra territoriales (Département, Région) sont à envisager via la création d'outils de de mobilité : rapprochement des activités dans les centralités et/ou des pôles multimodaux de transport, plan de déplacement interentreprises, etc.

Des enjeux d'aménagement touristique à prendre en compte

En lien avec les enjeux de maintien d'une économie endogène, les conditions d'accompagnement du secteur touristique et de loisirs est un enjeu important du SCOT qui pourra proposer une stratégie en matière d'aménagement des sites et d'itinérances touristiques. Les besoins identifiés à ce niveau sont importants, à la fois :

- en externe, pour renforcer les complémentarités avec Besançon et Salins-les-Bains, les sites UNESCO et la source de la Loue,
- en interne, entre les différents sites d'intérêt touristique, les sites naturels et paysagers et les bourgs centres (enjeu de mise en réseau et de diffusion sur l'ensemble du territoire, développement de mobilités douces, actives ou alternatives entre les principaux sites),
- **en interne, dans les secteurs à vocation touristique affirmée (vallée de la Loue, vallée de la Haute Loue, la vallée du Lison),**
- en interne dans **les secteurs concernés par la Loi Montagne** qui pourrait influencer l'émergence de besoins d'aménagements de certains sur certains sites en particulier (hébergements touristiques privés) ou dans leur ensemble (voies vertes).

Dans ces deux derniers secteurs, marqués par une économie plus rurale et un caractère plus excentré des logiques urbaines, les conditions de maintien et/ou de développement des dynamiques touristiques constituent un enjeu essentiel du SCOT.

Plus généralement, enfin, **la question de la protection** de la qualité du cadre de vie, des paysages et du patrimoine naturel et architectural est un enjeu important. Le développement résidentiel et économique des dernières décennies a pu fragiliser la qualité des paysages, en particulier les entrées de villages et de bourgs. En proposant une forme urbaine standardisée (maison de lotissement souvent éloignée des caractéristiques architecturales locales), ces constructions récentes tendent également à standardiser, voire banaliser les paysages urbains, ce qui questionne l'attractivité à long terme du territoire pour les habitants comme pour les visiteurs. Dans ce contexte, le SCOT devra engager une réflexion sur les modalités de préservation de son patrimoine architectural (existant ou en devenir) et de secteurs paysagers sensibles perceptibles depuis les axes de découverte majeurs (qu'ils soient routiers, pédestres ou cyclables) ou les sites paysagers, patrimoniaux et urbains remarquables.

Des enjeux liés aux commerces

Enfin, en matière d'aménagement commercial, le SCOT doit répondre à un double défi, à savoir :

- L'enjeu de redynamisation commerciale des deux bourgs centres du territoire (Ornans-Quingey), par l'accompagnement des démarches telles que les Opération de revitalisation des territoires (ORT) ou le programme Petites Villes de Demain dont

Ornans et Quingey font partie, à la fois, en stimulant les dynamiques des centralités elles-mêmes (linéaire commerçant continu, mix commerces traditionnels-artisans-services-équipements), en maintenant un équilibre entre l'offre en centralité et en périphérie, et en maintenant plus largement les dynamiques démographiques et économiques de ces bourgs,

- L'enjeu de structuration ou de confortement de centralités commerciales plus récentes (Tarcenay-Foucherans - Amancey - Arc-et-Senans), au rayonnement plus limité en termes d'offre ou de densité de commerces.

Dans une autre mesure, la question commerciale se pose aussi pour les villages, dans une logique de maintien des commerces de proximité existants (Liesle, Vuillafans, Epeugney), des marchés saisonniers ou de la création éventuelle de commerces et de services hybrides ou ambulants dans les secteurs d'habitats isolés.

Dans tous les cas, **l'équilibre et la cohérence de l'offre commerciale méritent d'être maintenus sur l'ensemble du territoire et adaptés à l'évolution des besoins et à de nouvelles pratiques commerciales en milieu rural (diversité de gamme, lieux de vente, accessibilité des usagers, commerces éphémères, commerce ambulant, vente directe, drive fermier, ...).**

2.3. Carte de synthèse des enjeux économiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 025-200068070-20241105-109-24-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 12/11/2024

CARTE DES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Légende

Des enjeux de maintien des dynamiques d'emploi :

Maintien et valorisation des spécificités économiques du territoire organisées autour du :

- ▲ Secteur industriel
- ▲ Secteur agricole (ses exploitations et ses fruitières)
- Secteur forestier
- ▲ Plateforme de stockage / scierie
- ▲ Secteur touristique

Renforcement des dynamiques d'économie locale :

- ➔ Création de complémentarités entre les sites touristiques et les pôles touristiques
- 🔄 Circuit court / économie circulaire (renforcement d'autres formes d'économies)

Maintien de l'accessibilité des actifs aux pôles d'emploi extérieurs

- Pôles majeurs
- ➔ Création d'outils de mobilité alternative à la voiture individuelles
- 🚉 Enjeu de renforcement du rôle de bourgs-gares pour créer de l'emploi sur place et attirer en porte à porte des actifs
- 🚗 Développement de l'offre de transport en communs
- 🚗 Aménagement d'aires de covoiturage

Des enjeux liés à la structuration d'une armature économique intercommunale

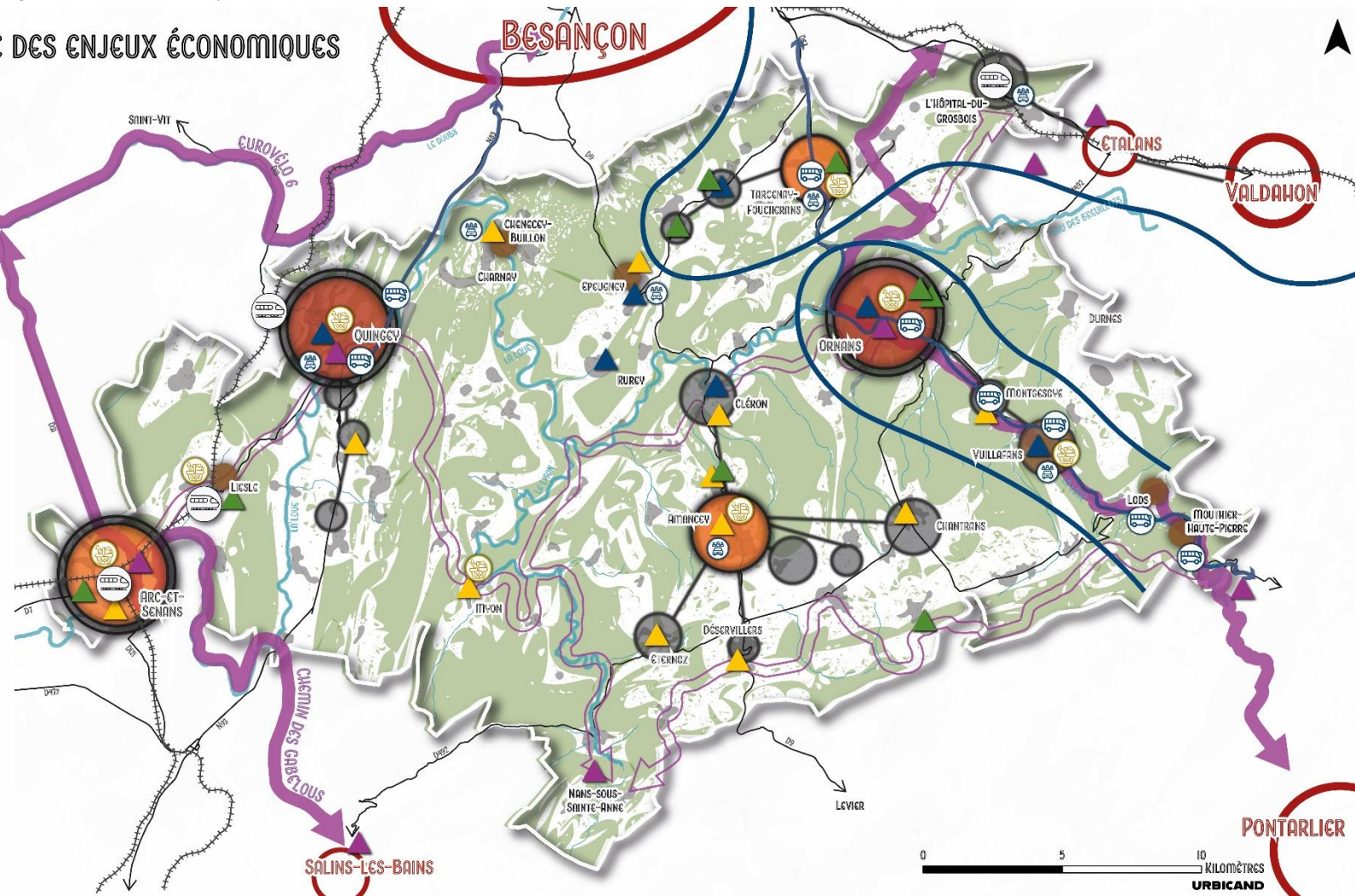
Affirmation des complémentarités et du rôle de chacun :

- ⊙ Pôles d'emplois majeurs du territoire
- Pôles d'emplois secondaires
- Des sites d'activités « satellites »
- Sites économiques isolés

Prise en compte et une mise en avant des spécificités de la Vallée de la Loue (renouvellement/densification urbaine, contraintes environnementales) et des plateaux d'Amancey et de Tarcenay-Foucherans-La Barèche (dynamique économique soutenue)

Des enjeux liés aux commerces

- Redynamisation commerciale d'Ornans et de Quingey
- Structuration ou confortement des centralités commerciales plus récentes et/ou au rayonnement plus limité (Arc-et-Senans, Amancey, Tarcenay-Foucherans)
- Maintien des commerces de proximités existants (Liesle, Vuillafans, Epeugney, marchés saisonniers).



3. Volet paysager et urbain

3.1. Rappel du diagnostic

La Communauté de Communes Loue-Lison offre un cadre paysager et patrimonial de grande qualité qui participe largement à son attractivité touristique et résidentielle.

Sur ce territoire, l'eau, la forêt et les paysages agricoles sont des éléments essentiels qui structurent et unifient le territoire à l'échelle intercommunale. La présence de sites naturels et patrimoniaux remarquables (Saline Royale d'Arc-et-Senans, la source du Lison, la ville d'Ornans, les cités comtoises de caractère, de nombreux sites inscrits et classés, réserve naturelle ...) est également un atout majeur.

La richesse des paysages de Loue-Lison tient également à la diversité des entités paysagères et des perceptions (silhouettes urbaines de qualité, repères urbains, zones de co-visibilités paysagères, nombreux points de vue...), qui offrent une multitude d'ambiances paysagères, qui participent à la qualité du cadre de vie et qui incitent à la découverte.

Depuis quelques années le développement résidentiel et économique a pu fragiliser la qualité du cadre de vie de ce territoire au patrimoine remarquable ou tout du moins à remettre en question son équilibre.

Face au changement climatique et à l'évolution des pratiques agricoles et forestières les paysages évoluent également.

Selon les secteurs géographiques, ces évolutions s'expriment de manière distincte et de façon plus ou moins prégnante.

Ainsi, dans ce contexte plusieurs enjeux d'aménagement et de préservation doivent être soulignés dans le SCOT.

3.2. Premiers enjeux

Des enjeux de valorisation de l'armature paysagère et patrimoniale du territoire

En traversant de part et d'autre le territoire, les vallées de la Loue et du Lison apparaissent comme des éléments fédérateurs du territoire. Que ce soit par les usages qu'elles supportent (tourisme, loisirs, production d'énergie, ressources en eau, industrie, ...), ou encore les axes de découverte qui les longent, ou les villages et les bourgs qu'elles accueillent, ces vallées lient les grandes entités paysagères du territoire et leurs habitants.

A ce titre, le projet de territoire du SCOT devra pouvoir s'appuyer sur cet élément fédérateur pour organiser son projet de développement.

La perception de l'eau, des fonds de vallées agricoles, forestières, et des villages implantés le long de l'eau, ou encore l'aménagement de sites spécifiques en lien avec l'eau (source du Lison par exemple, aménagement de berges, accès à l'eau ...) sont autant d'enjeux à souligner dans le SCOT.

Qu'ils soient naturels ou patrimoniaux, les nombreux sites remarquables présents sur le territoire représentent autant de pépites à faire découvrir. A cet égard certains sites karstiques (falaises, gouffres, cascades, dolines) représentent des sites paysagers d'intérêt pour comprendre le fonctionnement des milieux naturels, la faune et la flore qui y sont associées et les liens évidents entre la plaine et les plateaux (par le sous-sol).

Enfin, si le territoire décompte un grand nombre de sites protégés au titre des Monuments historiques, du site UNESCO, sites inscrits et classés,

ENS² qu'il s'agit de préserver et de valoriser, le maintien de l'identité architecturale et urbaine des villages et des bourgs est également un enjeu fort du SCOT, au regard notamment de l'attractivité touristique du territoire et d'un risque de perte de ce patrimoine vivant et culturel sous l'effet d'une urbanisation mal maîtrisée ou encore d'une dégradation du bâti dans des secteurs menacés par la vacance des logements.

Des enjeux de maintien de la diversité des paysages agricoles et forestiers

La préservation de la diversité des paysages agricoles et forestiers du territoire est également un enjeu majeur du SCOT.

Composé majoritairement de forêts, de prairies herbeuses, au bocage plus ou moins affirmé, et de quelques cultures, les paysages du territoire ont évolué ces dernières années et ont perdu en diversité.

En effet, sous l'effet de la déprise agricole dans certains secteurs (versants escarpés de la Haute vallée de la Loue, coteaux des plaines), le couvert forestier a eu tendance à avancer et à fermer les paysages. Dans certains secteurs, la lisibilité des fonds de vallées, de leurs versants ou encore de certains villages tend à s'amoinrir. Même si le SCOT ne peut pas se substituer à un document de gestion forestière et agricole, l'avancée du couvert forestier à proximité des villages peut poser des questions d'urbanisation. Le maintien de l'ouverture paysagère de certains sites stratégiques ou de points de vue et de belvédères est également essentiel, ainsi que la diversification de l'activité agricole dans ces secteurs en déprise.

En parallèle, l'intensification des pratiques forestières tend également à augmenter l'enrésinement des milieux et peut transformer le paysage

de manière drastique (coupes intensives) peu avantageuse pour la valorisation et la découverte des paysages forestiers.

Au regard de l'intensification des pratiques agricoles, le maintien de la trame bocagère (haies et bosquets) et du petit patrimoine lié aux usages agricoles (murs en pierre, alignements d'arbres, ...) est également un enjeu fort à affirmer dans le SCOT pour à la fois maintenir la diversité des paysages et limiter l'érosion des sols qui risquent de se fragiliser un peu plus sous l'effet du réchauffement climatique.

Des enjeux de maîtrise du développement urbain et de préservation des paysages sensibles et de la Trame Verte et Bleue

Dans sa pratique quotidienne ou touristique, la découverte du territoire se fait par le biais d'axes routiers structurants ou d'un certain nombre de voies et d'itinérances de découverte. En lien avec la topographie et les reliefs, certains secteurs paysagers présentent des paysages ouverts où la perception est plus importante (cônes de visibilité).

Or, la perception des espaces urbanisés depuis ces axes est un enjeu fort du SCOT, au regard notamment du développement résidentiel et économique de ces dernières années, qui tend à impacter durablement les paysages (étalement urbain, fragmentation, mitage et banalisation des paysages).

Ainsi, dans le cadre du SCOT et de la définition des conditions du développement de demain, une réflexion doit être menée sur la perception des paysages et des espaces urbanisés à l'échelle du grand paysage (mode d'implantation des villages et des bourgs dans leurs sites, covisibilités entre les villages) et sur les conditions de maîtrise et d'intégration paysagère du développement résidentiel, économique,

² Espace Naturel Sensible

agricole et des ENR, notamment dans les secteurs paysagers les plus

sensibles, soit :

• les secteurs de covisibilité paysagère liés au bien UNESCO de la

Saline Royale d'Arc-et-Senans et à sa zone tampon,

- les secteurs de covisibilités paysagères liés aux paysages ouverts des plaines et du plateau,
- les silhouettes villageoises et urbaines qualitatives ou des repères patrimoniaux et urbains isolés qui animent et agrémentent le paysage,
- les paysages perceptibles depuis les points de vues et les belvédères remarquables, ou un axe de découverte,
- les secteurs où la pression résidentielle et économique est particulièrement importante (plateaux, plaines d'Arc-et-Senans et de Quingey).

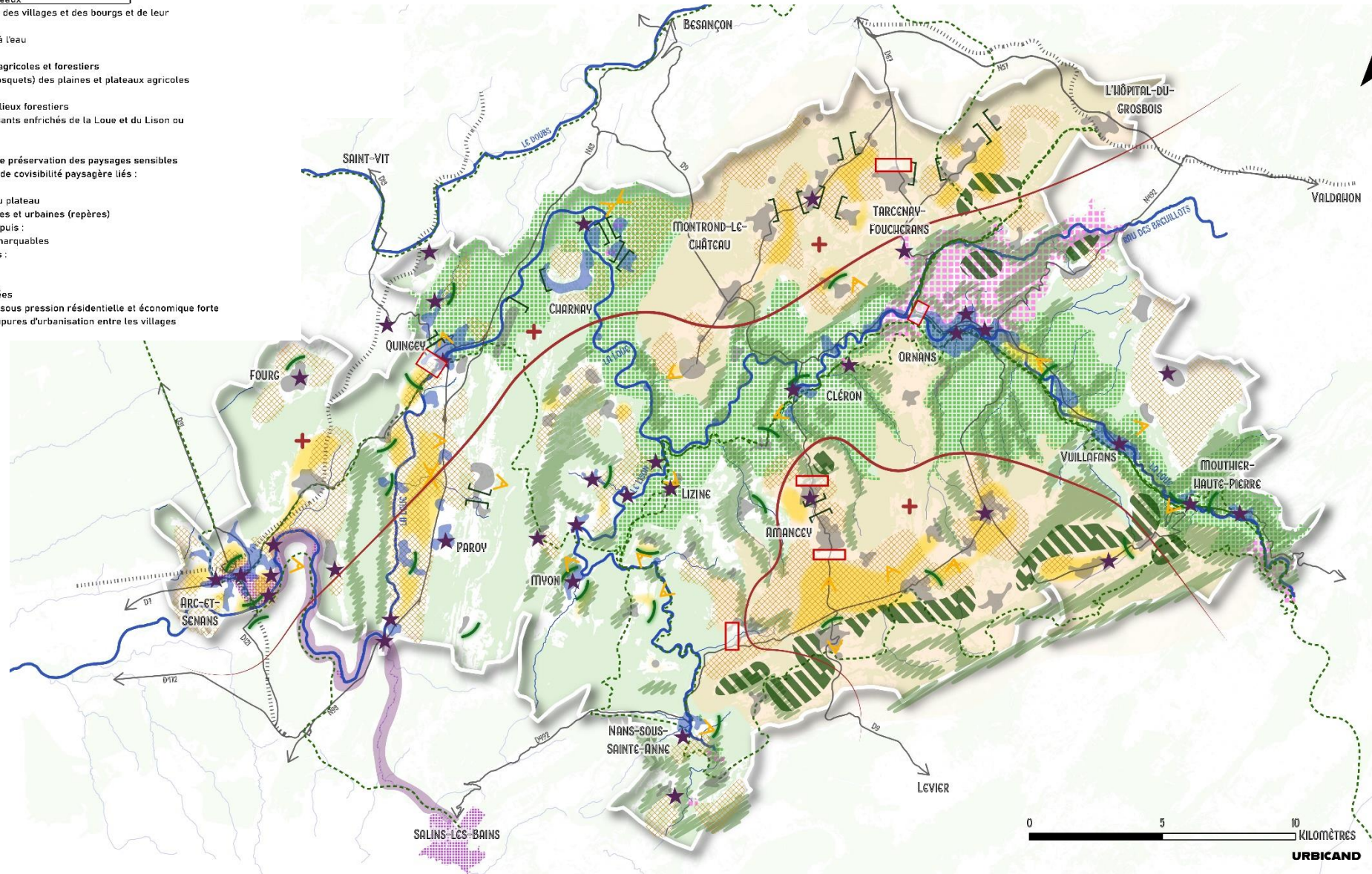
Plus localement, des enjeux de qualification des entrées et des traversées de bourgs et de villages stratégiques doivent également être soulignés dans le SCOT, ainsi que l'importance de stopper l'étirement linéaire des villages et des bourgs, de préserver des coupures paysagères ou coupures d'urbanisation entre les villages, et enfin de favoriser un développement résidentiel au plus proche des centralités urbaines (densification urbaine, renouvellement urbain, reconquête de la vacance des logements) ou de manière intégrée dans le cas d'extensions urbaines.

3.3. Carte de synthèse des enjeux paysagers

Des enjeux de valorisation de l'armature paysagère et patrimoniale
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Valorisation et préservation des sites patrimoniaux et paysagers emblématiques
 025-20000070-810611105-109-24-DE
 Site inscrit
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Valorisation des paysages habités et naturels de la vallée de la Loue et du Lison
 Valorisation des paysages karstiques des plateaux
 Maintien de l'identité architecturale et urbaine des villages et des bourgs et de leur patrimoine vernaculaire
 ● Village ● Village ou bourg lié à l'eau

Des enjeux de maintien de la diversité des paysages agricoles et forestiers
 Maintien de la trame agropaysagère (haies, bosquets) des plaines et plateaux agricoles
 Paysages bocagers structurés
 Maintien de la diversité et de la qualité des milieux forestiers
 Maintien d'ouvertures paysagères sur les versants enfrichés de la Loue et du Lison ou du plateau de Levier

Des enjeux de maîtrise du développement urbain et de préservation des paysages sensibles
 Maîtrise du développement dans les secteurs de visibilité paysagère liés :
 au bien UNESCO et à sa zone tampon
 aux paysages ouverts des plaines et du plateau
 à la visibilité des silhouettes villageoises et urbaines (repères)
 Maintien de la qualité des paysages perçus depuis :
 les points de vue et les belvédères remarquables
 les axes de déplacements stratégiques :
 Routes majeures
 Itinéraires de découverte
 les entrées stratégiques et/ou dégradées
 Maîtrise du développement dans les secteurs sous pression résidentielle et économique forte
 Préservation des coupures paysagères ou coupures d'urbanisation entre les villages



4. Volet environnemental

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105_109_24_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Le territoire Loue Lison se caractérise par la nature karstique de ses sols. Ce phénomène se traduit de différentes manières, aussi bien vis-à-vis de la ressource en eau que sur les modes d'occupation des sols et le patrimoine naturel ou encore les risques :

- Le réseau hydrographique, peu dense, est structuré autour de la Loue et de son principal affluent, le Lison. La masse d'eau souterraine contenue dans les calcaires jurassiques s'étend sur la quasi-totalité du territoire ;
- L'alimentation en eau potable est issue principalement des alluvions de la Loue, mais également de nombreuses sources karstiques captées. Ces sources sont fortement dépendantes des précipitations. Or, des baisses de précipitations sont attendues avec le changement climatique, pouvant avoir des répercussions sur l'approvisionnement en eau potable de certaines communes des plateaux, tout comme d'éventuels conflits d'usages, en particulier avec les agglomérations voisines dont l'alimentation en eau potable dépend du territoire ;
- L'histoire géologique du territoire a donné naissance à des entités naturelles à la richesse faunistique et floristique exceptionnelle : les gorges de Nouailles et du Lison, les reculées, dont celle du Valbois, les boisements des plis jurassiens, la forêt de Chaux, ... Cette richesse écologique est reconnue très largement, avec de nombreux espaces à statut (ZNIEFF, sites Natura 2000, Espaces

Naturels Sensibles, ...), recouvrant près de 40% de la superficie du territoire ;

- Les aléas naturels sont très présents sur le territoire, en raison de la nature karstique des sols (effondrement, glissement de terrain, éboulement, zones à risque karstique, ...) et de la présence de la Loue, sujette à des crues fréquentes. Malgré ces aléas, les enjeux restent relativement modérés, puisque les risques les plus forts n'affectent que 5% de la population, particulièrement dans les bourgs centres comme Ornans (inondation et mouvement de terrain), Quingey et Arc-et-Senans (inondation).

Globalement, la trame verte et bleue³ du territoire est relativement fonctionnelle et bien préservée. La majeure partie des réservoirs de biodiversité du territoire est peu soumise à des pressions urbaines ou agricoles, car souvent peu accessibles (falaises de la Loue, ...). Quelques réservoirs doivent néanmoins faire l'objet d'une vigilance toute particulière : les milieux humides du plateau de Tarcenay-Foucherans (pressions urbaines importantes) et les milieux ouverts des rebords des plateaux (abandon des pratiques viticoles, foncier privé morcelé, ...).

Vis-à-vis des continuités écologiques, des secteurs à enjeux sont identifiés, avec les continuités écologiques à préserver :

- La vallée du Lison : alors que la topographie freine les échanges de part et d'autre de la vallée de la Loue, entre les différents plateaux,

³ L'étude trame verte et bleue est en cours d'élaboration. Les conclusions de l'étude pourront légèrement différentes ou pourront apporter des précisions sur le territoire.

la vallée du Lison permet de conserver des connexions avec les espèces humides de la vallée de la Furieuse située plus au sud ;

Les massifs boisés de la bordure jurassienne, depuis Chenecey-Builion jusqu'à By, favorisent également les échanges nord-sud, entre les vallées du Doubs et de la Loue ;

- Le cordon boisé de la côte de Levier favorise les échanges est-ouest, entre les différents massifs boisés des plateaux jurassiens (Valdahon, Orchamps, Joux, ...).

Toutefois, certaines continuités écologiques apparaissent comme altérées, avec un fort enjeu de préservation et de restauration :

- Sur le plateau d'Amancey, la conurbation et la suppression des éléments naturels comme les haies ou les petits bosquets, fragilisent les échanges entre les vallées et reculées et la côte de Levier.
- Le long de la RN83, où l'infrastructure constitue un obstacle important pour la faune terrestre, ainsi que de la RN57, plus à l'Est et en dehors du territoire.

Le territoire présente une relative vulnérabilité au changement climatique en termes de :

- L'alimentation en eau potable, car plusieurs masses d'eau souterraines constituent, pour l'approvisionnement en eau potable futur, des ressources stratégiques qu'il convient de préserver tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Or, les conséquences du changement climatique (tarissement des sources plus fréquent), fragilisent davantage l'approvisionnement de plusieurs communes (d'ici 2025 4% de la population serait alimentée par une ressource potentiellement déficitaire et 44%

par une ressource potentiellement insuffisante). L'absence d'interconnexion entre les réseaux des communes et des syndicats les rend d'autant plus vulnérables en cas de difficultés d'approvisionnement.

- L'assainissement des eaux usées, car le contexte karstique du territoire rend plus vulnérable les masses d'eau souterraines. En cas de dysfonctionnements des installations autonomes ou des stations de traitement, les pollutions peuvent atteindre aussi bien les masses d'eau exploitées pour l'alimentation en eau potable du territoire que les masses d'eau superficielles.
- La vulnérabilité des ménages liée à la dépense énergétique pour les besoins de chauffage, près de 54% des logements ayant été construits avant 1974 et avec une forte proportion de maisons individuelles (81% des logements). Cette vulnérabilité énergétique, proche des 8%, pourrait augmenter avec la hausse du prix de l'énergie. Cette hausse entrainerait un taux d'effort énergétique plus important pour près de 25% de la population du territoire.

Le territoire présente les caractéristiques typiques d'un contexte rural, où le transport routier et le secteur résidentiel sont les principaux postes de consommations énergétiques, avec près de 75% des consommations (bâti ancien très présent, prédominance de la maison pavillonnaire, éloignement des pôles d'emplois et de commerces (emplois et commerces à Besançon, topographie rallongeant les temps de trajets, ...), absence d'offre alternative à la voiture individuelle). Deux atouts majeurs pour la transition énergétique sont identifiés :

- Les énergies renouvelables représentent 16% des consommations énergétiques. Elles sont principalement issues de l'hydroélectricité, en lien avec l'usine de Mouthier-Haute-Pierre, les

autres filières étant peu représentées. Cependant, le potentiel de développement des filières bois-énergie, via des mini-réseaux de chaleur, et le solaire est important et peuvent être facilement mis en place. L'objectif est de répondre à des usages locaux, favorisant ainsi l'autoconsommation.

- Les puits de carbone que sont les couverts forestiers et les espaces agricoles. L'accroissement annuel de la forêt permet d'absorber un tiers des émissions de gaz à effet de serre. La structuration de la filière bois apparait dès lors comme un enjeu fort afin de maintenir et développer cette capacité de stockage du carbone.

Enfin, les bourgs centres d'Ornans et Quingey cumulent les sensibilités environnementales avec la présence des risques naturels (inondation et mouvement de terrain, dont effondrement), des milieux naturels remarquables aux portes des communes (falaises, prairies remarquables, ...), des difficultés de traitement des eaux usées (station d'assainissement aux capacités maximales théoriques atteintes), des entrées et traversées urbaines peu qualitatives, etc.

4.2. Premiers enjeux

Bien que ne pouvant répondre entièrement aux défis environnementaux de demain, mis en exergue à travers la crise sanitaire de la COVID 19 et les conséquences du changement climatique, le SCOT constitue un outil important à mettre en œuvre. Ainsi, les principaux enjeux environnementaux résident dans la préservation du patrimoine naturel et de la ressource en eau, et l'amorce de la transition énergétique. Or, dans le cadre du projet territorial du SCOT, il sera primordial de traiter ces enjeux de manière transversale.

En effet, le territoire joue un rôle fondamental dans la trame verte et bleue régionale. Préserver les éléments qui constituent cette trame verte et bleue, avec les gorges de Nouailles et du Lison mais aussi les plateaux forestiers et bocagers, concourra à la résilience du territoire. Cela permettra également de répondre aux besoins de déplacements faunistiques qui pourront être modifiés avec le changement climatique (périodes migratoires, recherche de températures plus adaptées, ...). Les éléments favorables à la biodiversité, comme les milieux humides ou les pelouses sèches, mais aussi la trame verte présente au sein du tissu urbain (haies, alignements d'arbres, jardins, ...) sont également autant d'espaces qu'il convient de préserver et de développer. Les intégrer dans la conception des espaces résidentiels et économiques participera également au maintien de la qualité du cadre de vie.

Vis-à-vis de la ressource en eau, tant sa quantité que sa qualité risquent d'être questionné dans les décennies à venir au regard de l'impact du changement climatique. Il apparait nécessaire de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des communes pour pérenniser leurs possibilités de développement. De plus, la préservation de la ressource en eau passera également par une limitation de l'imperméabilisation des sols afin de garantir la réalimentation des nappes, mais aussi par des activités responsables pour limiter la pollution des eaux souterraines et des cours d'eau.

Enfin, pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, en lien avec le PCAET, dans un contexte rural, il est important d'actionner, à travers le SCOT, les différents leviers en faveur d'une meilleure maîtrise des consommations (énergétiques mais aussi foncières) et pour une production d'énergies renouvelables, au plus proche des consommations. Les filières énergétiques doivent être adaptées au territoire, en particulier dans un contexte où la filière forestière peut être fragilisée par les

conséquences du changement climatique (sécheresse, évènements climatiques intenses plus fréquents, maladie, ...).

Accusé de réception en préfecture

025-200068070-20241105-109-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Plus globalement, enfin, d'autres enjeux environnementaux doivent être considérés dans le SCOT :

- Limiter le nombre de personnes exposées à des risques naturels (inondation, mouvements de terrain, ...), technologiques (transport de matières dangereuses) ou à des nuisances acoustiques. Si les choix de développement permettront de limiter les expositions, il est important de ne pas aggraver également les risques en maîtrisant la consommation d'espace et en préservant les éléments qui concourent à limiter les risques (champ d'expansion des crues, systèmes écologiques maintenant les sols, ...).
- Mettre en place une nouvelle forme d'aménager le territoire, aussi bien à destination du résidentiel (nouvelles formes urbaines adaptées au cycle de vie des habitants), qu'aux activités économiques (surélévation des bâtiments, densification, ...). L'enjeu est de proposer un cadre attractif pour l'accueil des entreprises et des habitants tout en répondant aux nouvelles exigences environnementales et sociétales (espaces qualitatifs, gestion des eaux pluviales à la parcelle, économie circulaire et de proximité, ...).
- Développer le territoire en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau potable mais aussi des capacités du territoire à traiter les eaux usées supplémentaires générées par le développement envisagé. En effet, certaines stations de traitement présentent des capacités résiduelles théoriques limitées. De plus, l'étirement linéaire ou le développement dans

des secteurs peu desservis entraîneront des surcoûts avec l'extension des réseaux.

- Enfin, le territoire doit s'appuyer sur les sensibilités environnementales présentes pour proposer une nouvelle façon de vivre dans la Communauté de communes (concilier environnement et activités de loisirs par exemple).

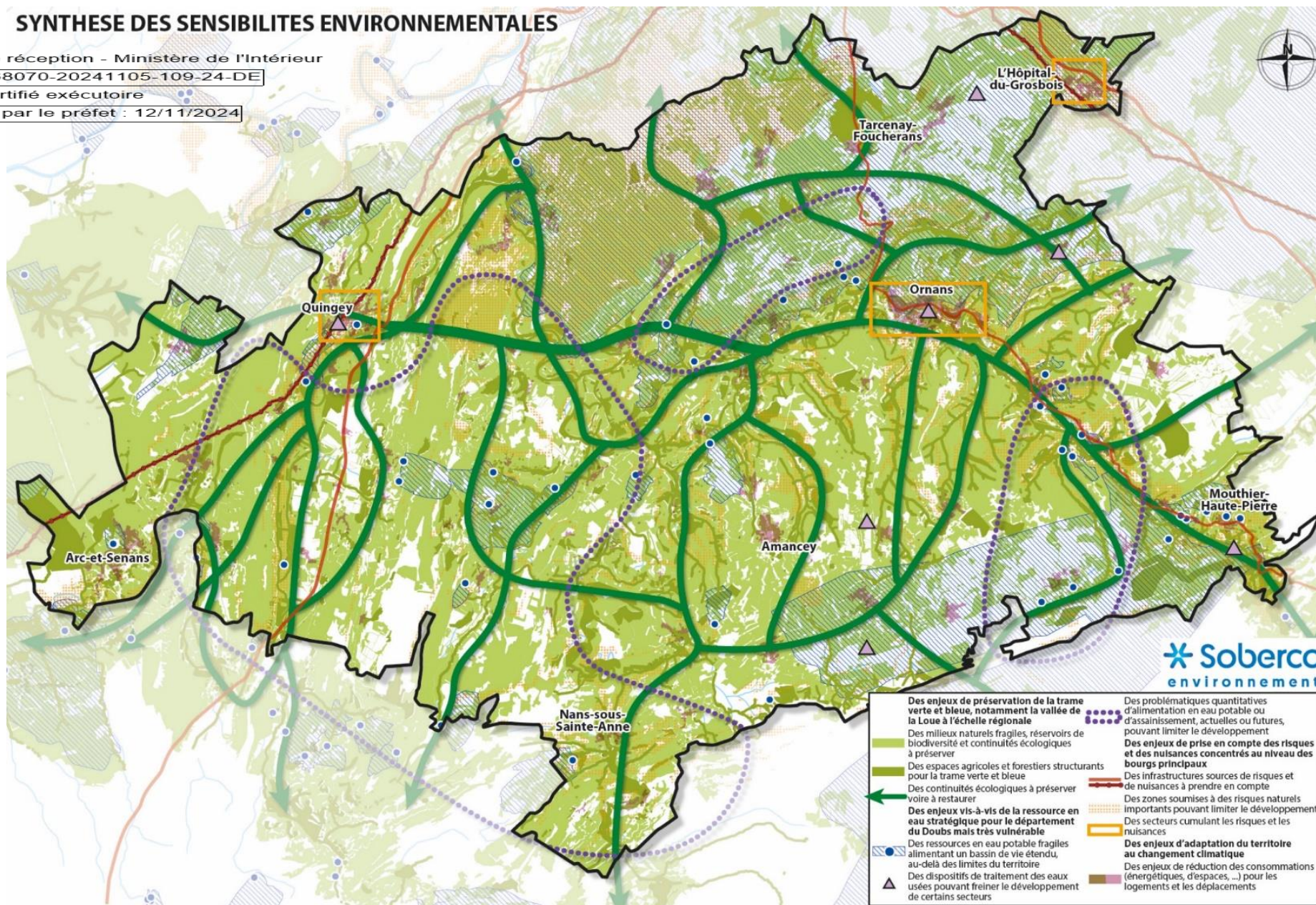
SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105-109-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024



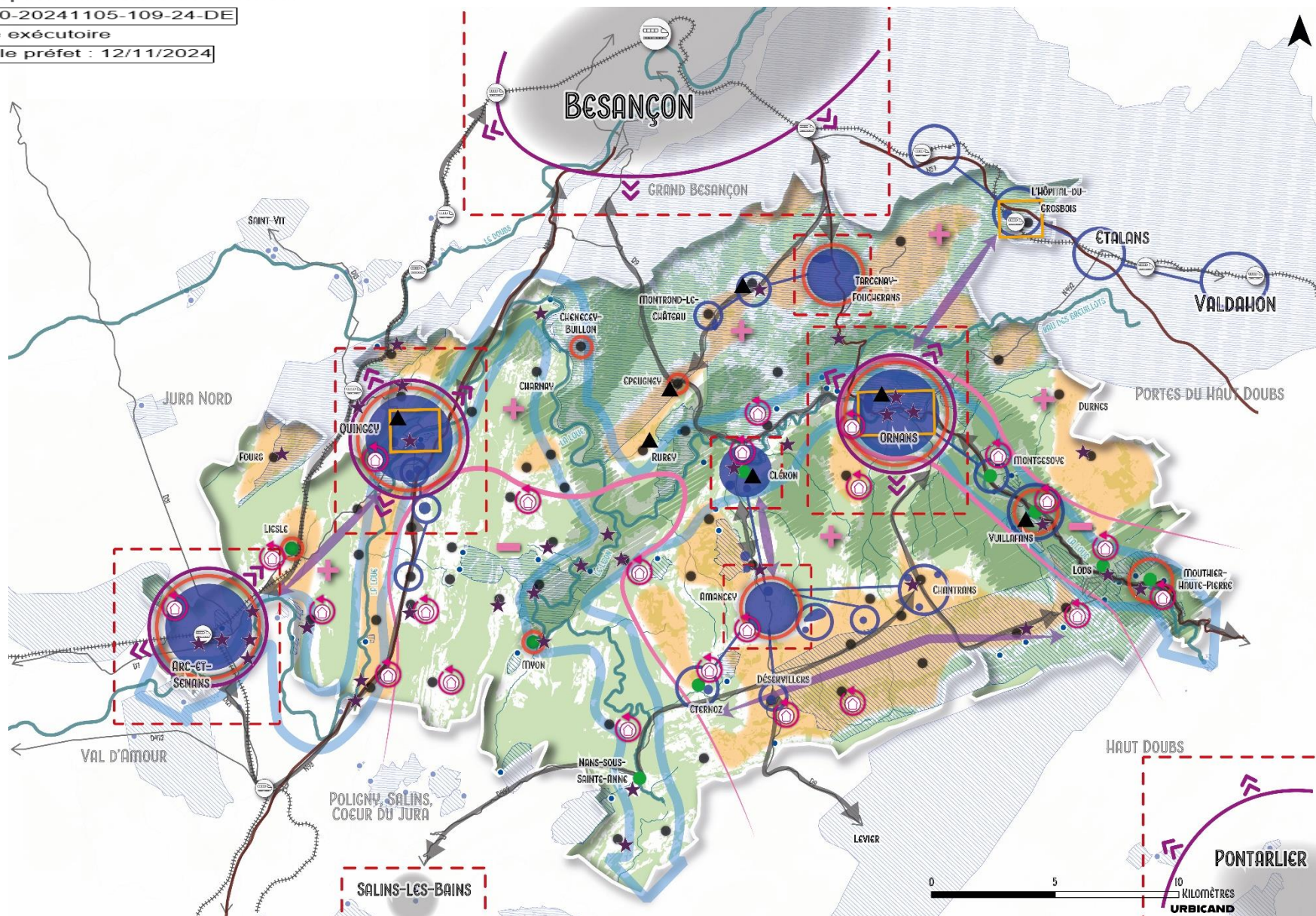
5. Carte de synthèse transversale des enjeux du diagnostic

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241105-109-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024






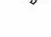


Des enjeux de positionnement des grands équilibres résidentiels et de services à l'échelle :

Accusé de réception en préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté
 025-200068070-2024-000000000-1
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 12/11/2024









des bourgs centres et des pôles urbains voisins
 des coeurs de bourgs fragilisés par la vacance
 des secteurs aux dynamiques résidentielles moins soutenues (vallée de la Loue et du Lison)

Des enjeux de maintien des dynamiques d'emploi et de valorisation des spécificités économiques du territoire








-  Pôles d'emploi structurants (majeurs/secondaires) et leurs sites économiques satellites ou isolés
-  Espaces agricoles à forte valeur ajoutée
-  Espaces forestiers
-  Sites industriels majeurs
-  Villages à vocation touristique
-  Activités artisanales/services à la personne réparties sur l'ensemble du territoire

Des enjeux de maintien de l'attractivité résidentielle

Maintien et/ou amélioration des conditions d'accessibilité aux pôles d'emploi et de service structurants

-  Pôles d'emplois et de service structurants
 -  Accessibilité routière en lien avec d'autres modes de déplacement
 -  Accessibilité ferrée liées aux pôles gares
 -  Maintien des commerces et des services de proximité
 -  Diversification de l'offre en logement sur l'ensemble du territoire
 -  Maintien et préservation des secteurs stratégiques pour la ressource en eau potable
- Limitation de l'exposition de la population aux risques et aux nuisances :
-  liées aux infrastructures de transport (RN57, RN83 et voie ferrée)
 -  dans les bourgs particulièrement sensibles (Ornans, Quingey) au risque d'inondation notamment

Des enjeux de préservation et de valorisation du cadre naturel, paysager et patrimonial

-  L'eau et les vallées comme patrimoine commun et fondement de l'armature des paysages du territoire
-  Les paysages sensibles de la Loue et du Lison sous pression touristique et/ou paysagère
-  Les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques liées aux vallées et leurs abords
-  La qualité et la diversité des paysages des plateaux et des plaines sous pression urbaine et agricole
-  Le patrimoine remarquable de la vallée de la Loue et du Lison
-  Le patrimoine vernaculaire des villages et des bourgs
-  Les connexions entre les grands itinéraires de découverte